

Principe directeur = gouvernance partagée, cad qui permet à chaque membre de l'organisation d'en être acteur, à la mesure de son implication (cela n'inclut donc pas forcément une égalité)			
Mode de décision préféré: les décisions sont prises par consentement des membres présents, moyennant consultation préalable des membres impactés par la décision et des membres possédant une expertise relative au sujet soumis à décision.			
Limites financières: L'AG valide un budget prévisionnel (enveloppe globale), qui sera affiné par poste précis par les différents GT lors de discussions apd septembre. Chaque GT décide des dépenses requises dans le cadre du budget et du timing par poste précis, décidé en fin d'année précédente			
Criticité	Opérationnel	Tactique	Stratégique
Impact	court terme, périmètre réduit	impact à moyen terme sur la vie de la coopérative: Toute décision qui a un impact sur: la nature, la visibilité ou le timing du projet. Sur les sources de financement secondaires. Qui concerne l'arrivée, le départ, les disponibilités d'un membre du GP.	grandes orientations, impact à long terme, impact sur l'accessibilité
Exemple	Imprimer des supports de comm', acheter un frigo...	crowdfunding, timing des appels à cotisation, politique d'achat,	décision de faire un emprunt, définition ou modification de la charte produit
Mandat	mandat du GT	alimentation durable et de qualité, accessible au plus grand nombre	tout
Processus de décision	GPC (Gouvernance par consentement)	GPC	Vote d'une proposition élaborée en amont
Qui prend la décision	GT, ou individu mais toujours en concertation avec le coordinateur.trice du GT.	GP. Les salariés font partie du GP.	AG qui confère les droits au CA
Limite financière	dans le cadre du budget prévu en cas de dépassement urgent (qui ne peut pas attendre la validation en prochaine réunion GP), le demandeur doit réunir 3 personnes dont 1 membre du GT Finance, 1 membre du CA et 1 membre du GP.	Dans le cadre du budget approuvé	Souverain pour modifier le budget
Périmètre	Restreint au périmètre thématique du GT	Tout sauf stratégique / éthique / partenariats	Touche à la Vision / Mission / Valeurs / Modèle, touche aux statuts
Préalable à la décision	Le GT doit être en possession des informations sous-tendant la proposition.	Un sous-groupe/individu du GP rassemble les éléments d'informations nécessaires à la construction de sa proposition. Un membre du GP présente la proposition au GP, qui décide par consentement (càd compréhension/amendements/bonifications/objections).	Un sous-groupe/individu du CA rassemble les éléments d'informations nécessaires à la construction de sa proposition. Un membre du CA (ou un membre invité) présente la proposition au CA qui décide par consentement (càd compréhension/amendements/bonifications/objections).
Devoir d'information	La décision est communiquée au GP lors de la prochaine réunion	La décision est communiquée au CA endéans le mois.	La décision est communiquée au GP + AG suivante.
Documentation de la décision	La décision est documentée par écrit et accessible à tous les membres du GT.	La décision est documentée par écrit et accessible à tous les membres du GP et du CA.	La décision est documentée par écrit et accessible à tous les membres du GP. Sauf si elle est jugée confidentielle par le CA, auquel cas, elle est documentée dans les archives confidentielles du CA.